



VILLE DE RHINAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : 23 - en fonction : 22 - présents : 10 + 4 procurations

Séance du 10 juin 2025

Les convocations pour la séance ordinaire du 10 juin 2025 ont été adressées aux conseillers le 4 juin 2025.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du bilan 2024 et du budget 2025 de la forêt rive droite
2. Présentation du bilan 2024 et du budget 2025 de la forêt rive gauche
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025
4. Compte de gestion 2024
5. Décisions modificatives
6. Ouverture d'une ligne de trésorerie
7. Développement et restructuration de la ferme AGF –Durée d'amortissement de la subvention communale
8. Locations et mises à dispositions des salles et places communales : modification de l'annexe 1
9. Prise en charge de frais de déplacement
10. Subventions aux associations
11. Demandes du moto-club de Rhinau
12. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : Demande d'adoption d'une répartition des sièges en fonction d'un accord local : fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres
13. Baux de fermage
14. Lot de pêche n°2 rive gauche : changement de locataire
15. Tableau des effectifs
16. Proposition de partenariat avec Kappel-Grafenhausen
17. Tirage au sort pour la liste préparatoire des jurys d'assises
18. Information sur les délégations consenties par le conseil municipal au Maire

19. Divers.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00 en présence de 10 conseillers,

Mme Catherine HIRN, absente excusée, a donné procuration à Mme Sylvie KINTZ,
Mme Sylvie HARLEPP-CHESSA, absente excusée, a donné procuration à Mme Laetitia GRIESHABER

M. Alain-Guy KAUFFMANN, absent excusé, a donné procuration à Mme Lucette CHABEUF
Mme Christine GROSSHANS, absente excusée, a donné procuration à Mme Charline VALENTIN-THOUVENOT,

Sont excusés : M. Daniel SIMON, Mme Fabienne JOFFROY, M. Jérôme HEINRICH, M. Maxime STAERCK, Mme Marie-Emilie HAMMERER.

Sont absents : M. Dominique EHRHART, M. Luc STADELWIESER et Mme Céline WEISS sont absents.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h, procède à l'appel des élus et désigne le secrétaire de séance, Monsieur Vincent JAEGLI.

Elle propose aux personnes présentes d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Paul ROTH, ancien maire de Rhinau, décédé ce jour.

CONSTAT DE QUORUM

Madame le Maire fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance. En effet, seuls dix (10) membres sont présents sur les vingt-deux (22) élus en exercice.

Aux termes de l'article L.2121-17 du CGCT, le conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre des membres en exercice du conseil municipal qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice ; le nombre étant le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans conditions de quorum.